



Lucerne, le 15 mars 2021

## Invitation

à la 20e Assemblée ordinaire des délégués de la Fédération sportive suisse de tir

Date : Samedi 24 avril 2021  
Heure : 09h30 à environ 13h00  
Lieu : Halle des Fêtes, Payerne

### Ordre du jour

1. **Salutations** Luca Filippini
  - 1.1 Salutations du Président
  - 1.2 Messages de salutations de personnes invitées
2. **Approbation du Procès-verbal du 30.04.2020 concernant les objets 2020 de la Commission d'élection et de vote** Luca Filippini
  - 2.1 Approbation (PV expédié le 19.05.2021 et publié sur notre Homepage)
3. **Rapport annuel 2020** Luca Filippini
  - 3.1 Approbation (Annexe 1)
4. **Compte annuel 2020** Walter Harisberger
  - 4.1 Fédération suisse de tir – approbation (Annexe 1)
  - 4.2 Election de l'organe de révision
  - 4.3 Fondations « Foyer des tireurs » et « Musée suisse de tir »
5. **Finances** Walter Harisberger
  - 5.1 Budget 2021 – p.p. connaissance (Annexe 1)
  - 5.2 Planification financière 2022-2026 – p.p. connaissance
6. **Nouvelle banque de données membres – remplacement de l'AFS** Luca Filippini
  - 6.1 Information quant à l'état actuel du projet
  - 6.2 Approbation de l'accord en faveur du projet ZASV-AFS – Décision (Annexe 2)
7. **Cotisations, taxes et redevances 2022** Walter Harisberger
  - 7.1 Cotisations, taxes et redevances pour 2022 – Approbation (Annexe 2)
8. **Fêtes fédérales de tir** Renato Steffen
  - 8.1 FFT 2020+1 – Information
  - 8.2 FFT 2026 – Information

## 9. Honorariat

- 9.1 Élection à la distinction de membres d'honneur
- 9.2 Autres distinctions (répartis en groupes)

## 10. Informations de la part de la FST

- 10.1 Projets en cours de réalisation – 200 ans FST
- 10.2 Nouvelle carte de membre
- 10.3 Concours 2021 /Exercices fédéraux 2021
- 10.4 Divers

## 11. Discussion

Luca Filippini

## 12. Prochaine Assemblée des délégués

Luca Filippini

- 12.1 Assemblée des délégués du samedi 30 avril 2022 dans le canton de Lucerne

**Pour de plus amples informations veuillez s'il vous plaît vous adresser au :**  
FST-Secrétariat général, téléphone 041 418 00 10 ou courriel : [info@swissshooting.ch](mailto:info@swissshooting.ch)

## FEDERATION SPORTIVE SUISSE DE TIR



Luca Filippini  
Président



Beat Hunziker  
Directeur

## Annexes

- Annexe 1 : Rapports annuels 2020, comptes annuels 2020 et budget 2021
- Annexe 2 : Brochure avec l'ordre du jour et la documentation de séance relative aux propositions sous les points suivants de l'ordre du jour : (P) 6, 7 et plan de situation de Payerne. Documentation uniquement distribuée aux membres FST ayant le droit de vote.
- Annexe 3 : Carte de légitimation de vote pour l'AD - est à échanger à Payerne contre une carte de vote.  
Va uniquement aux membres FST ayant le droit de vote, respectivement aux délégués SCT/SF/AM, aux membres d'honneur et aux membres du Comité.
- Annexe 4 : Formulaires d'inscription avec talon de réponse : va uniquement aux membres d'honneur de la FST.

### Va à :

- a) Aux membres de l'AD ayant le droit de vote
- b) Aux membres du comité FST
- c) Aux Présidents des Fondations Foyer des Tireurs et du Musée suisse de tir
- d) A la Direction de la FST

**Pour info :** Au Service de traduction simultanée Furet, Berne (confirmation de la participation)

## **P 6 Proposition Remplacement de l'AFS**

---

### **Proposition**

Le Comité propose à l'Assemblée des délégués :

- d'approuver la collaboration avec le DDPS en vue de remplacer conjointement l'actuelle AFS moyennant un crédit d'investissement de l'ordre de CHF 1.75 million, TVA incluse.
- 

### **1. Exposé de la situation**

En 2017, la Confédération (DDPS/SAT) a lancé un projet de remplacement de l'actuelle AFS avec l'intention d'y associer également la FST. L'intérêt de la FST de se joindre à ce projet découle du constat que le remplacement de l'actuelle AFS est débattu depuis un certain temps déjà au sein de notre Fédération.

La libération du projet / la phase de lancement du concept a eu lieu en avril 2019. L'appel d'offres OMC, y compris la partie de la FST, a été lancé en mai 2019 et s'est achevé en mai 2020 avec la sélection par armasuisse d'un fournisseur parmi les trois soumissionnaires. La sélection du fournisseur "isolutions AG, Berne" a été réalisée conformément aux critères définis dans l'appel d'offres. La FST a participé à l'appel d'offres OMC et à la sélection du fournisseur.

Toutefois, l'intégration de la FST à l'appel d'offres ne comportait aucun engagement définitif de la part de la FST à participer au projet. La FST était appelée à confirmer définitivement sa participation au projet à la fin du mois de juin 2020, mais cela n'a pas été possible. Ce report n'était pas seulement dû à la pandémie, mais aussi au manque d'information et de clarté, notamment concernant la souveraineté quant aux données et au fait que les organes compétents de la FST n'avaient pas encore donné leur accord. Au printemps, le Comité a décidé de participer à la phase de conception et d'analyse, la participation nécessaire aux coûts de l'ordre de CHF 50'000 relevant de sa compétence. De plus, il a dûment informé sur ce projet lors de la CP 1/2020. La décision définitive de mettre en œuvre le projet conjointement avec le DDPS ne devait donc pas être prise avant la fin 2020 (date de l'achèvement de la phase de conception et d'analyse). En cas de participation, il est prévu de mettre la nouvelle solution en service dès le 01.01.2023. Pour que la FST puisse prendre une décision, des critères tels que la souveraineté quant aux données, les fonctionnalités, les coûts initiaux, les coûts de fonctionnement, le pouvoir de décision et la stabilité du système devaient encore être clarifiés de manière plus approfondie.

Lors de la CP 1/2020, la procédure a en principe été soutenue et il a été décidé de mettre sur pied, en plus du Groupe de projet interne, un Groupe d'accompagnement - composé d'un représentant de chacune des CRP – pour suivre le développement de ce projet.

Lors de la CP eo du 4 mars 2021, l'objet a été discuté de manière approfondie. Vu qu'un projet de cette envergure doit obtenir un large soutien, la CP a tenu à organiser un vote sur cet objet en dépit du fait que la compétence relève de l'AD. La CP a approuvé la proposition par 29 voix contre 3 et 1 abstention.

### **2. Pourquoi remplacer l'actuelle AFS**

La nécessité du remplacement de l'actuelle AFS peut être motivée en évoquant les arguments suivants :

- Le remplacement décidé de l'actuelle AFS par le DDPS nous oblige également d'adapter la partie FST de l'AFS (compatibilité) ou d'accepter de travailler au niveau des sociétés et de la Fédération sur deux systèmes distincts.
- L'âge de l'actuelle solution logicielle de l'AFS, c'est-à-dire le remplacement de l'AFS, devra de toute façon être réalisé tôt ou tard (au plus tard dans quelques années).
- Les nouvelles solutions logicielles offrent un confort d'utilisation plus simple et plus élevé.
- Solution permettant de se dégager de la dépendance de l'entreprise AP-Informatique

- (la question de savoir comment AP-Informatique continuera après le départ de RST reste ouverte).
- Saisir la chance d'assumer de nombreuses activités aujourd'hui réalisées par le fournisseur du logiciel (AP) et de les intégrer aux tâches du Secrétariat général (insourcing).
- Intégration à l'AFS de nouvelles exigences souhaitées.

### 3. Utilité de la nouvelle AFS

Le remplacement de l'actuelle AFS au moyen d'une solution globale, nous permet d'attendre les facteurs positifs suivants :

- Un travail plus efficace des participants.
- Séparation distincte des données DDPS/SAT – FST.
- Les nouvelles exigences (p. ex. factures codes QR) sont prises en considération.
- Les messages automatiques lors de changements de données des membres sont pris en considération.
- Assurer l'exploitation de la banque de données des membres pour la prochaine décennie.
- Une seule solution logicielle pour le traitement des données des sociétés et la commande de munitions / de matériel.

### 4. Coûts de remplacement de l'AFS

Coûts en cas de collaboration avec le DDPS :

#### Phase 1 (payée en 2020)

| Position                                                | Montant CHF (TVA y.c.) |
|---------------------------------------------------------|------------------------|
| Phase 1 Analyse Business                                | 50'000                 |
| Phase 1 Workshops supplémentaires & coûts du report (*) | 88'852                 |
| <b>TOTAL Acquisition Phase 1</b>                        | <b>138'852</b>         |

(\*) Les charges de la phase d'analyse se sont avérées plus élevées que prévu et ont entraîné des retards (achèvement de l'analyse) et des coûts supplémentaires. Les coûts supplémentaires de CHF 165'000 (sans TVA) seront pris en charge à égalité des parts par le DDPS et la FST.

#### Phase 2 (Coûts en 2022)

| Position                                                                      | Montant CHF (TVA y.c.) |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Phase 2 Coûts de développement, documentation et formation initiales incluses | 992'067                |
| Adaptation lors de la phase de conception et d'analyse                        | 619'275                |
| <b>TOTAL Acquisition Phase 2</b>                                              | <b>1'611'342</b>       |

| Position                                     | Montant CHF (TVA y.c.) |
|----------------------------------------------|------------------------|
| <b>TOTAL Acquisition Phase 1 &amp; 2 (*)</b> | <b>1'750'194</b>       |

(\*) **Plafonnement des coûts selon la déclaration d'intention du DDPS du 1<sup>er</sup> mars 2021 :**

**Total des coûts CHF 1'750'194 million, TVA incluse.**

(dont CHF 0.139 million déjà payée, solde à verser à la fin du projet CHF 1,611 million, sommes arrondies)

| Coûts annuels récurrents | Montant CHF (sans TVA) | Remarques                  |
|--------------------------|------------------------|----------------------------|
| Coûts des licences       | 3'000                  | Licences Microsoft         |
| Coûts d'exploitation     | 0                      | Pris en charge par le DDPS |
| Coûts d'entretien        | 0                      | Pris en charge par le DDPS |

| Positions optionnelles (par année)                  | Montants CHF (sans TVA) | Remarques                                                                                             |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gestion de la durée de vie                          | 112'000                 | Disponible, mais sans obligation d'acquisition (Total CHF 1'120'000 au maximum sur 10 ans)            |
| Support prestations de base Module FST              | 36'400                  | Disponible, mais sans obligation d'acquisition (Total CHF 364'000 au maximum sur 10 ans)              |
| Support correction des erreurs                      | 14'000                  | Disponible, mais sans obligation d'acquisition (Total CHF 140'000 au maximum sur 10 ans)              |
| Prestations supplémentaires (5 paquets d'extension) | 230'000                 | Disponible, mais sans obligation d'acquisition (5 Paquets, total CHF 1'150'000 au maximum sur 10 ans) |
| Formation                                           | 12'000                  | Disponible, mais sans obligation d'acquisition (CHF 12'000 chacune pour les 5 ans suivants)           |

**Remarques:**

- Les positions optionnelles s'entendent toutes sans obligations d'acquisition. Elles dépendent d'éventuels développements futurs du logiciel ou d'adaptations nécessaires au cours de la durée de vie du logiciel. Si d'autres évolutions sont nécessaires, un projet correspondant, coûts inclus, sera soumis.
- Le chef de projet engagé à temps partiel (2 à 3 ans) pour ce projet a déjà été pris en compte au niveau du budget ordinaire.
- Les coûts internes (soutiens par d'autres MA) n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement des coûts.

## **5. Avantages et désavantages d'une réalisation conjointe avec le DDPS**

### **a. Avantages**

- Une solution commune avec le DDPS (compatibilité des données, échanges de données).
- Une grande partie des coûts d'importantes applications pour les deux parties sont pris en charge par le DDPS.
- Le DDPS prend en charge les coûts d'entretien annuels du système.
- Discussions plus simples avec le DDPS sur d'autres thèmes (p. ex., soutiens pour les demandes VUM, etc.).
- Les sociétés doivent saisir les données sur une seule et unique plateforme (interface « Exercices fédéraux ») et évitent ainsi des saisies à double (commande de munitions, armes en prêt, domaine des Jeunes tireurs, messages du Comité, etc.).
- Exigences de sécurité élevées grâce au standard de la Confédération.
- La FST a accès aux informations nécessaires (munitions commandées, etc.).
- BIT et FUB inclus pour l'accompagnement du projet, dès les use cases en passant par les processus de test jusqu'à la formation).
- Consolidation du partenariat avec le SAT et certaines parties du DDPS.

### **b. Inconvénients**

- Coûts d'acquisition élevés (entre autres en raison des exigences de sécurité du DDPS).
- Dépendance du DDPS (armasuisse / SAT) et perte d'une certaine autonomie.
- Contractuellement lié avec armasuisse / SAT.
- Situation juridique lors de problèmes ?
- Les développements ultérieurs, la programmation, etc. doivent être convenus avec le DDPS / SAT).

- Inertie du système due aux exigences fédérales engendrant des coûts d'adaptation élevés et de longs délais pour les préparatifs, des restrictions au niveau de la flexibilité (certains de ces points seraient toutefois également à prendre en compte avec une solution FST indépendante, car il n'y aurait plus de ligne de contact direct avec l'entreprise fournisseur).

## **6. Mise au concours / offre alternative / comparaison avec d'autres fédérations sportives**

### **a) Appel d'offres**

Comme déjà mentionné d'entrée, le fournisseur a été sélectionné sur la base d'un appel d'offres OMC. La participation envisagée avec le DDPS ne nous a pas laissé d'autre choix que de nous joindre à cet appel d'offres, puisque le cahier des charges de la Confédération rendait cet appel d'offres obligatoire. Le fournisseur choisi n'était pas le moins cher en termes de prix, mais il a obtenu le meilleur score aux vues des critères de l'appel d'offres et a donc été sélectionné comme fournisseur.

### **b) Offre alternative SIUS**

Compte tenu des coûts élevés que ce projet engendre, le Groupe de projet FST a envisagé une offre alternative sans lien avec le DDPS, bien qu'elle n'ait pas été examinée jusqu'au dernier détail. Nous avons eu des discussions avec l'entreprise **SIUS** qui est intéressée à offrir sa propre solution logicielle pour la base de données des membres. L'entreprise SIUS nous a fourni une estimation approximative des coûts se situant bien en deçà de l'offre du DDPS. Mais cette offre n'a pas complètement été développée et comporte quelques inconnues et inconvénients par rapport à l'offre du DDPS. Si l'on additionne toutes les exigences posées concernant la fonctionnalité de la nouvelle AFS qui n'ont pas encore été discutées, une offre détaillée englobante des fonctionnalités identiques à celles de la solution DDPS/FST pourrait aisément se retrouver dans une fourchette de coûts similaire. Si l'on tient, en plus compte que les coûts d'exploitation et d'entretien présentés par l'entreprise SIUS s'élevant à un montant total de CHF 45'000 par an (coûts qui pour la solution DDPS/FST sont entièrement pris en charge par le DDPS), l'offre de SIUS atteindra vraisemblablement une fourchette de coûts similaire à celle de la solution DDPS/FST pour une période de 10 ans.

### **c) Comparaison avec une autre fédération sportive**

La **Fédération suisse de gymnastique (FSG)** a remplacé l'Administration de sa Fédération (AF) il y a quelques années et a investi environ 1,2 million de francs dans le projet. Cependant, il faut garder à l'esprit que l'administration de leur fédération (AF) n'est pas aussi complexe que la nôtre et qu'ils sont allés beaucoup moins loin que la FST dans l'intégration des fédérations cantonales et des sociétés dans leur AF (surtout sur le plan financier).

### **Conclusions :**

Sur la base des éclaircissements quant à une solution alternative (SIUS) et d'une comparaison avec la "AF" de la FSG, le Comité en conclut que, d'un point de vue réaliste, une solution alternative coûterait également beaucoup plus qu'un million de francs, tant est si bien que dans ce calcul les inconvénients d'une solution isolée (liens / échanges de données avec le DDPS / SAT) n'ont pas encore été pris en compte.

## **7. Cadre réglementaire**

La compétence de statuer sur un objet de cette importance relève de l'Assemblée des délégués. Par conséquent, l'AD 2021 doit définitivement décider sur cet objet et confirmer les décisions préalables du Comité – pour autant que sa décision va dans le même sens.

## **8. Commentaire par rapport à la proposition**

### **a) Généralités**

L'élaboration de la présente proposition en vue de l'approbation de la nouvelle AFS s'est avérée très complexe. Notre structure fédérative particulière comportant des membres A et B ainsi que diverses autres exigences que d'autres associations sportives ne connaissent pas de cette manière

ont rendu très difficile la publication détaillée de toutes ces exigences dans l'appel d'offres pour la nouvelle AFS. D'une part, c'était complexe d'intégrer en détail toutes les exigences dans l'appel d'offres adressé aux fournisseurs intéressés. D'autre part, ces exigences ne pouvaient que difficilement être couvertes par un logiciel standard.

Cette évidence émergeait de la phase d'analyse exigeant une charge de travail et un investissement en temps considérable, tout en nécessitant de nombreuses adaptations et se traduisant de façon nette par d'importantes adaptations des prix. Ce problème a également été constaté et soutenu par le Groupe d'accompagnement de la CP. Toutes les adaptations ont été discutées au cours des workshops et séances, même si les membres du Groupe d'accompagnement n'ont pas pu assister à toutes les rencontres de travail. Ils ont néanmoins pu suivre l'analyse et faire part de leurs opinions. Les membres du Groupe d'accompagnement se sont immergés là où des adaptations étaient nécessaires et souhaitées, mais toujours en tenant compte des possibles conséquences financières.

### **b) Informations complémentaires concernant l'acquisition**

Lors des discussions concernant l'analyse avec le Groupe de projet du DDPS (armasuisse / SAT), nous avons à plusieurs reprises rappelé les coûts élevés du remplacement de l'AFS et évoqué qu'il n'était pas certain que les organes compétents de la FST accepteraient cette proposition compte tenu des coûts très élevés de ce projet. En raison de ces inputs, le DDPS a déjà adopté une position positive à notre égard en réduisant les coûts de plusieurs centaines de milliers de francs pour divers points, sinon la part financière de la FST aurait été encore plus élevée. Ceci confirme le fait que le DDPS est également intéressé de trouver une solution commune avec nous.

De la part du DDPS, l'importance de la réalisation en commun du projet a également été relevée par l'intervention du CdA. En accord avec le CdtC Thomas Süssli et le Br Marcel Amstutz, la FST a co-signé une déclaration d'intention avec le DDPS portant sur la garantie du plafonnement des coûts souhaité quant à la part du projet de la FST.

### **c) Proposition**

Le Comité est bien conscient que sa proposition et les coûts soumis à l'approbation sont très élevés. Mais le Comité et la CP s'accordent sur le fait que le remplacement de l'actuelle AFS devient de plus en plus urgent. Les raisons des coûts élevés ont été motivées au moyen de la proposition, tout en démontrant également les avantages et bénéfices du remplacement de l'actuelle AFS.

Le Comité demande à l'Assemblée des délégués d'approuver le remplacement de l'actuelle AFS par la solution commune DDPS/FST en dépit des coûts élevés de CHF 1,75 million. Le Comité donne également l'assurance de ne pas augmenter les cotisations des Sociétés cantonales de tir ou de leurs membres au cours des années à venir. Grâce à sa bonne situation financière, la FST peut effectuer cet investissement moyennant ses propres fonds, même si le montant de l'investissement est proche de la limite pouvant être justifiée par le Comité.

## **9. Responsables projet / technique**

Groupe de projets FST (Présidence : R. Steffen, W. Harisberger / Chefs de groupe : B. Hunziker, P. Lambrigger)

## **10. Conférenciers**

Luca Filippini, Président de la FST / Walter Harisberger, membre du Comité FST

## **P 7 Cotisations, taxes et redevances pour l'année 2022**

---

### **Propositions**

Selon les articles 44 et 45 des Statuts FST, le Comité propose à l'Assemblée des délégués :

- a) de maintenir inchangée et d'approuver la cotisation de société fixe pour l'année 2022 à CHF 300.00 ainsi que de maintenir et d'approuver la cotisation de société variable pour l'année 2022 à CHF 10.00 par tireur licencié (sans U21).
  - b) de maintenir inchangée et d'approuver la cotisation de participation (licence) à CHF 20.00 par tireur, respectivement à CHF 12.00 pour les U21.
  - c) de fixer et d'approuver la cotisation de tireurs (Fonds pour activités publiques) pour l'année 2022 à CHF 0.00 (base facturation licences).
  - d) de maintenir inchangées et d'approuver pour 2022 les cotisations forfaitaires des Associations membres ASM et ASTV à CHF 1'000.00 pour chacune et à CHF 200.00 pour celle d'ASVTS ; puis de maintenir et d'approuver la cotisation forfaitaire de la FSTD à CHF 3'000.00 pour l'année 2022.
  - e) d'approuver, selon les Règles du tir sportif (RSTp), les taxes et redevances indiquées ci-après pour 2022.
  - f) de maintenir et d'approuver pour 2022 la taxe d'admission de CHF 500.00 pour les candidats à une admission à la FST.
- 

### **1. Exposé de la situation**

Selon l'article 19 des Statuts de la FST, il incombe à l'Assemblée des délégués de statuer sur les prestations financières des membres pour le prochain exercice.

Sous l'article 44, alinéa 1 et l'article 45 des Statuts de la FST sont indiqués les cotisations, les taxes et les redevances que l'Assemblée des délégués fixe annuellement.

En outre, en tenant compte des RTSp, Règles relatives aux prestations financières (RFi), les taxes et contributions suivantes sont fixées.

### **2. Propositions du Comité**

#### **a) Cotisation de société**

Selon l'article 44 des Statuts, le Comité propose aux délégués de maintenir inchangées les cotisations de société fixées aux montants suivants pour 2022 :

- cotisation unique par société CHF 300.00
- cotisation variable de société CHF 10.00 par tireur licencié (licence A/B, sans U21).

#### **b) Cotisation de participant**

Selon l'article 44 des Statuts, le Comité propose aux délégués de maintenir inchangée la cotisation de participation pour l'année 2022 comme suit :

- cotisation de participant (cotisation de licence) : CHF 20.00
- cotisation de participant (cotisation de licence) pour U21 : CHF 12.00

#### **c) Contribution du tireur au Fond pour activités publiques**

En raison de la situation sanitaire et des conséquences de la pandémie, le Comité propose pour l'année 2022 de ne prélever aucune cotisation pour le Fonds susmentionné. Cette cotisation ne sera pas prélevée pour la durée d'une année ; elle est temporairement suspendue.

#### **d) Cotisations des Associations membres**

Selon l'article 44 des Statuts, le Comité propose pour 2022 de maintenir inchangées et d'approuver les cotisations forfaitaires des Associations membres ASM et ASTV à CHF 1'000.00 pour chacune et à CHF 200.00 pour celle de l'ASVTS, ainsi que de fixer celle de la FSTD à CHF 3'000.00.



#### e) Taxes et redevances

Selon l'article 44 des Statuts et des RTSp, Règles relatives aux prestations financières (RFi), articles 8 et 9, le Comité recommande aux délégués de maintenir pour 2022 les taxes et redevances suivantes :

##### a) Article 8 Taxes FST

- <sup>1</sup> Taxe de la FST par participant CHF 1.00  
<sup>2</sup> La somme exposée s'élève à 1 pour cent

##### b) Article 9 Contribution de sport et de formation

Pour le genre de munitions indiqué ci-après, le montant prélevé pour la Contribution de sport et de formation est le suivant :

| Genre de munitions                                                                                  | Cotisations                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| a) 10m Carabine-projectiles cal. 4.5mm (.177")                                                      | 3 centimes par coup de compétition                                               |
| b) 50m Carabine-cartouches à percussion annulaire cal. 5.6mm (.22"lr)                               | 10 centimes par coup de compétition                                              |
| c) 300m Fusil d'ordonnance - resp. GC-munitions d'entraînement de match cal. 5.6mm / 6x47SM / 7.5mm | 5 centimes par coup (compris dans le prix d'achat)                               |
| d) 300m Fusil - munitions spéciales - max. jusqu'au cal. 8mm                                        | 10 centimes par coup de compétition                                              |
| e) 10m Pistolet-projectiles cal. 4.5mm (.177")                                                      | 3 centimes par coup de compétition                                               |
| f) 25/50m Pistolet-cartouches d'ordonnance cal. 9mm                                                 | 5 centimes par coup (compris dans le coût d'achat)                               |
| g) 25/50m Pistolet-cartouches Parabellum cal. 7.65mm                                                | 5 centimes par coup (facturés selon à la fin d'année selon les achats de la FST) |
| h) 25/50m Pistolet-cartouches à percussion annulaire cal. 5.6mm (.22"lr)                            | 10 centimes par coup de compétition                                              |
| i) 25m Pistolet-cartouches à percussion centrale cal. 7.62mm / 9.65mm (.30"- .38")                  | 10 centimes par coup de compétition                                              |

Selon l'article 9 alinéa 5 : Pour les concours de sociétés qui se déroulent en plusieurs tours, des règles particulières peuvent être édictées. L'on renvoie aux divers règlements de concours correspondant.

#### f) Admission, taxes et redevances

Selon l'article 45 des Statuts, le Comité propose aux délégués de prélever pour l'année 2022 une taxe de CHF 500.00 pour les candidats à une admission à la FST.

### 3. Entrée en vigueur

La présente décision de l'AD 2021 entre en vigueur dès son approbation et est valable pour l'année 2022.

### 4. Responsables pour cet objet

Conférencier : Walter Harisberger (membre du Comité)

Responsable technique : Patrick Lambrigger (chef Domaine des Finances)



## Partenaires & Équipementiers

### Partenaires officiels



Heineken Switzerland AG  
[www.heineken.com](http://www.heineken.com)



Assurances  
[www.helsana.ch](http://www.helsana.ch)



Munition  
[www.ruag.ch](http://www.ruag.ch)



Systèmes de cibles électroniques  
[www.sius.ch](http://www.sius.ch)



Sport d'élite dans l'armée  
[www.armee.ch](http://www.armee.ch)



Your aim is our target  
Systèmes de cibles électroniques  
[www.polytronic.ch](http://www.polytronic.ch)

### Équipementiers officiels



Munition  
[www.rws-munition.de](http://www.rws-munition.de)



Munition  
[www.norma.cc](http://www.norma.cc)



Distinctions / Insignes  
[www.a-bender.de](http://www.a-bender.de)



Lunettes de tir  
[www.champion-brillen.ch](http://www.champion-brillen.ch)



Shooting  
Imprimerie, cibles de tir  
[www.kromerprint.ch](http://www.kromerprint.ch)



Vêtements de tir  
[www.truttmann.ch](http://www.truttmann.ch)



Conseil pour la protection auditive  
[www.hoerschutzberatung.ch](http://www.hoerschutzberatung.ch)



Assurances  
[www.mobiliar.ch](http://www.mobiliar.ch)



Vêtements de sport  
[www.erima.ch](http://www.erima.ch)



bestickt.ch bedruckt.ch  
Broderies, impression textile  
et articles promotionnels  
[www.alltex.ch](http://www.alltex.ch)



Lunettes de tir  
[www.gerwer.ch](http://www.gerwer.ch)



Imprimerie  
[www.merkurdruck.ch](http://www.merkurdruck.ch)



Fusils de sport  
[www.bleiker.ch](http://www.bleiker.ch)



Capteurs de mouvements  
[www.schiesstrainer.ch](http://www.schiesstrainer.ch)



Partenaire officiel de la mobilité  
[www.ford.ch](http://www.ford.ch)

### Bienfaiteurs et Donateurs



Association des donateurs  
[www.schuetzen-goenner.ch](http://www.schuetzen-goenner.ch)



Le club des 100  
[www.schuetzen-goenner.ch](http://www.schuetzen-goenner.ch)

La fédération sportive suisse de tir remercie tous les partenaires, équipementiers et sponsors pour leur précieux soutien.

***SPORT-TOTO***



**SWISSLOS**

